

CANADA
Province de Québec
M.R.C. de la Vallée-de-la-Gatineau
Municipalité de Messines

Procès-verbal de la session extraordinaire du conseil de la Municipalité de Messines, tenue 2 octobre 2025 à 17h35 à la salle Réjean-Lafrenière du Centre multiculturel de Messines sis au 70, rue Principale à Messines.

Sont présents :

M. Ronald Cross, maire
Mme Anne Langevin, conseillère
Mme Annie Galipeau,
M. André Benoit, conseiller
M. Charles Rondeau, conseiller
M. Yves St-Jacques, conseiller et maire substitut
Mme Marie-Anne Poulin, conseillère

Monsieur Jim Smith, directeur général

Présence dans la salle : Aucun (0) auditeur.

Absence motivée :

OUVERTURE DE LA RENCONTRE

Le maire, monsieur Ronald Cross, ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare la session ouverte à 19h00. Il souhaite la bienvenue aux participants.

R25SE10-226

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition d'Annie Galipeau,
Il est résolu;

Que l'ordre du jour soit adopté;

Ordre du jour

0. Ouverture de la séance extraordinaire
1. Adoption de l'ordre du jour
2. Demande d'aide – Garderie sous sol de la bibliothèque
3. Varia
4. Levée de l'assemblée

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R25SE10-227

DEMANDE DE SOUTIEN DU SERVICE DE GARDE LOCATAIRE DU SOUS-SOL DE LA BILIBOTÈQUE

CONSIDÉRANT que le maintien de services de garde de qualité sur le territoire municipal constitue une priorité pour soutenir les familles, favoriser l'attractivité de la municipalité et contribuer à la vitalité locale;

CONSIDÉRANT que l'ouverture récente d'un nouveau CPE dans la région a entraîné un déplacement important d'enfants vers ce service, provoquant une diminution soudaine et significative du nombre d'inscriptions au service de garde établi à Messines;

CONSIDÉRANT que cette situation hors du contrôle des responsables du service de garde situé au sous-sol de la bibliothèque compromet temporairement la viabilité financière de l'entreprise, malgré les efforts importants déployés pour combler les places disponibles;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal désire soutenir ce service essentiel afin d'éviter sa fermeture et de préserver l'offre locale de garde pour les familles présentes et futures;

CONSIDÉRANT la demande formulée par les responsables du service de garde afin d'obtenir un allègement temporaire de loyer afin de maintenir leurs activités sur le territoire municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est résolu à l'unanimité des membres du conseil;

QUE le Conseil municipal autorise la conclusion d'un bail temporaire, remplaçant le bail actuel, afin de soutenir la poursuite des activités en période de transition.

QUE ce bail temporaire entre en vigueur le 15 octobre 2025, et demeure valide jusqu'à ce que le service de garde accueille un total de douze (12) enfants.

Que pour la durée de ce bail temporaire :

- Le loyer mensuel exigible à compter du 15 octobre 2025 soit fixé à 100,00 \$;
- Le montant soit majoré de 84,95 \$ par enfant supplémentaire ajouté au service de garde, et ce, jusqu'à l'atteinte de douze (12) enfants;
- Le loyer subséquent soit payable le 15e jour de chaque mois.

QUE la locataire s'engage à aviser par écrit l'administration municipale de tout ajout d'enfant au service de garde au fur et à mesure des inscriptions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LEVÉE DE LA RÉUNION

R25SE10-228

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur une proposition d'Yves St-Jacques,
Il est résolu;

De lever de la séance régulière à 17h44

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Ronald Cross
Maire

Nathalie Thérien
Adjointe à la direction

Certificat de disponibilité des crédits

Je, soussigné, Jim Smith, directeur général de la Municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires et/ou extra budgétaires disponibles provenant de revenus excédentaires, du surplus accumulé, de réserves financières, de fonds réservés ou d'autres sources pour lesquels les dépenses ci-haut énumérées sont engagées.

Jim Smith,
Directeur général